

Formation régionale sur les partenariats public-privé dans le secteur de l'électricité dans l'océan Indien et en Afrique australe et orientale

Ébène, Maurice, du 19 au 22 juin 2017

Présentation

La Commission de l'océan Indien (COI), dans le cadre du programme COI-ENERGIES, et l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) organisent une **Formation sur les partenariats public/privé (PPP) dans le secteur de l'électricité**, du **19 au 22 juin 2017 à Ébène (Maurice)**.

Les PPP sont très répandus à travers le monde. Sous la forme de production indépendante, ils se retrouvent dans le secteur de l'eau et de l'électricité. Néanmoins, leur fonctionnement est mal connu et plusieurs groupes manifestent vivement contre leur développement. Pourtant, il y a des avantages associés à la production indépendante et aux PPP. Si les contrats qui lient les producteurs indépendants et la collectivité publique sont bien faits, l'investissement pourrait s'avérer utile et bénéfique à la fois pour le secteur public et pour le secteur privé. Compte tenu de la complexité organisationnelle, financière, juridique, du contrôle et de la surveillance de la production indépendante, un montage déficient entraînerait des expériences malheureuses et parfois des conséquences irréparables pour le pays et les populations en nécessité des services essentiels. Il est donc important de bien comprendre le fonctionnement de ces relations contractuelles afin de les gérer plus efficacement et contribuer au développement du secteur électrique et favoriser l'accès à l'énergie.

Public-cible

La formation s'adresse aux agents des ministères en charge de l'énergie, des agences de régulation de l'énergie et de l'agence d'électrification rurale des pays membres de la Commission de l'océan Indien (Union des Comores, France/Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles), tout comme ceux des pays francophones d'Afrique de l'Est, ainsi qu'aux individus et groupes d'intérêt particulier.

Objectifs et contenu

Ce séminaire vise à offrir une vue d'ensemble des diversités, des approches et des expériences des relations contractuelles en matière de production indépendante d'électricité afin de contribuer à l'amélioration des connaissances et à aider les acteurs concernés à mieux comprendre leur fonctionnement et leurs impacts. Le séminaire est structuré autour de trois axes :

- le premier met en évidence les éléments fondamentaux des PPP & Contrats, avec un focus sur la situation du secteur de l'électricité par pays ;
- le second revient sur les marchés de l'électricité, en mettant en lumière les origines de la production indépendante de l'électricité, les acteurs en jeu et les mécanismes économiques qui en découlent ;
- le troisième porte sur les réalités des PPP en électricité, en abordant les aspects pratiques tels que les analyses de faisabilité, les processus d'attribution de licences, les modes de financement ou encore la gestion de l'exécution d'un contrat PPP.

Les expériences internationales et africaines, ainsi que les débats et les échanges avec les participants offrent un complément d'information permettant de mieux apprécier la contribution des

producteurs indépendants au fonctionnement du marché électrique et leur importance dans le développement du service électrique et son accessibilité, soit par les énergies renouvelables, soit par les énergies conventionnelles.

Méthodologie

Utilisation des approches pédagogiques dynamiques et interactives favorisant la communication, les échanges et les discussions entre les participants, éléments utiles et essentiels aux prises de décisions en groupe et en comité. Utilisation des exemples concrets tirés des expériences internationales et africaines. Présentation des exemples de clauses figurant généralement dans les contrats de production indépendante, interprétation et identification de leurs lacunes. Implication active des participants dans un cas de figure de résolution des conflits entre le gouvernement et les producteurs indépendants.

Principaux intervenants



Denis LEVY a passé les 20 premières années de sa carrière dans la fonction publique française, essentiellement dans le secteur de l'énergie. Il intègre le secteur privé en 1992. À la création de l'Institut de la Gestion Déléguée en 1996, il est nommé Délégué général de cette fondation réunissant tous les acteurs des partenariats publics-privés. En avril 2001, il crée un cabinet de conseil spécialisé dans l'économie, la gestion publique et le développement durable et axé sur l'international. Denis LEVY a enseigné de 1987 à 2010 dans ses domaines d'expertise. Depuis le printemps 2016, il est Chef du programme COI-ENERGIES de la Commission de l'océan Indien. Il a publié ou a participé à la rédaction de plusieurs articles et ouvrages sur les questions de partenariat public-privé.



Anastassios Gentzoglani est économiste de formation. Il est directeur du CEREF (Centre d'études en réglementation économique et financière) et professeur à l'Université de Sherbrooke. Depuis plusieurs années, il œuvre dans le domaine de la réglementation des industries de réseau et, en collaboration avec la Francophonie, il organise des formations pour cadres en exercice au Canada, en Afrique et en Europe. Il a déjà édité un livre sur la réglementation et a publié plusieurs rapports et articles dans les revues scientifiques et professionnelles. Le professeur Gentzoglani a une longue expérience internationale en consultation ayant collaboré avec plusieurs organismes et cabinets d'études de réputation internationale dans le secteur de l'électricité en Asie, en Amérique latine, en Europe et dans les Caraïbes.



Christophe DEFEUILLEY a fait partie du Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED). Il est enseignant à Science Po Paris, et travaille de longue date avec des producteurs d'électricité de renommée mondiale et des institutions de maîtrise de l'énergie. Il est l'auteur de nombreuses publications et ouvrages, notamment sur les thèmes de l'organisation des marchés électriques ou encore de la position des consommateurs face à la libéralisation des marchés de l'électricité.



Freddy Huet est maître de conférences en économie à l'université de La Réunion. Ses recherches portent principalement sur l'économie des organisations et des contrats avec deux principaux champs d'analyse : 1/ l'efficacité organisationnelle dans les services publics et 2/ les problèmes de concurrence et de réglementation dans les partenariats public-privé. La plupart de ses publications proposent des applications sur le secteur de la distribution d'eau potable ou de la collecte des déchets.

Douglas Liner est consultant financier spécialisé dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement dans les pays en développement. Il a plus de 15 ans d'expérience en tant que chef d'équipe, chef de projet et expert financier-économique pour les institutions multilatérales et privées dans des projets en Asie, en Europe centrale et orientale et en Afrique subsaharienne. Il a participé à plusieurs transactions en PPP, y compris dans les secteurs du transport, de l'eau-assainissement et de l'énergie. Il est également intervenu dans des sessions de formation sur les PPP en Afrique du Sud pour le compte de la Banque africaine de développement au bénéfice de participants venant d'Afrique de l'Est et du Sud.

Jérôme LEVET, ingénieur de formation, est chargé de projets énergie au Gret depuis une dizaine d'années. Il a participé au développement de différents projets d'électrification rurale au Cambodge et à Madagascar, où il a travaillé de 2006 à 2011. Il est actuellement expert pour le Burkina Faso, où il réside, du programme SUNREF Afrique de l'Ouest (ligne de crédit AFD) qui vise à faciliter l'accès au crédit des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

PROGRAMME DU SÉMINAIRE

Lundi 19 juin : Éléments fondamentaux des PPP & Contrats - Situation du secteur de l'électricité par pays	
09h-9h30	Présentation de la formation et des intervenants
09h30-10h	Tour de table sur les attentes des participants et les thèmes de travail retenus <i>Denis LEVY</i>
10h-10h30	<i>Pause-café</i>
10h30-12h00	De la gestion publique au financement privé des services publics; Les différentes modalités de gestion des services et infrastructures publics et leurs enjeux <i>Denis LEVY</i>
12h-13h	<i>Déjeuner</i>
13h-14h30	Typologie et contenu des contrats de PPP <ul style="list-style-type: none"> ➤ La structure et l'équilibre contractuel ➤ Les composantes du contrat <i>Denis LEVY</i>
14h30-15h	<i>Pause-café</i>
15h-17h30	Tour de table : état de l'évolution du secteur électrique (insertion des ER dans le réseau et développement des IPP...); Les questions qui se posent : présentation par les participants de la situation dans chaque pays représenté <i>Denis LEVY & Christophe DEFEUILLEY</i>
Mardi 20 juin : Marché de l'électricité	
09h-10h30	Le pourquoi de la production indépendante dans le domaine de l'électricité. Les différents acteurs, leur rôle et leur responsabilité. L'importance et le rôle des instances de régulation et des pouvoirs publics dans la promotion des investissements en production indépendante. Les meilleures pratiques sur la structure, les stratégies et la performance de la production indépendante. <i>Anastassios GENTZOGLANIS</i>
10h30-11h	<i>Pause-café</i>
11h-12h30	Les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables : avantages et inconvénients <i>Christophe DEFEUILLEY</i>
12h30-13h30	<i>Déjeuner</i>
13h30-15h	Tarifification et impact des énergies renouvelables sur les marchés <i>Christophe DEFEUILLEY</i>
15h-15h30	<i>Pause-café</i>
15h30-17h	Rémunération de la capacité et contrats long terme <i>Christophe DEFEUILLEY</i>

Mercredi 21 juin : PPP électricité – Aspects pratiques

09h-10h30	Partenariats public-privé et concurrence pour le marché : quelques enseignements de l'analyse économique <i>Freddy HUET</i>
10h30-11h	<i>Pause-café</i>
11h-12h30	Aspects pratiques des PPP et de la production indépendante Analyse de la faisabilité d'un projet du point de vue économique et financier Contractualisation et valorisation du risque Comparaison des processus d'attribution de licences aux producteurs indépendants <i>Anastassios GENTZOGLANIS</i>
12h30-13h30	<i>Déjeuner</i>
13h30-15h	Le financement des partenariats public-privé et le retour sur investissement <i>Douglas LINER</i>
15h-15h30	<i>Pause-café</i>
15h30-17h30	Électrification rurale décentralisée : quels modèles et quels outils mettre en place. Les particularités des PPP en milieu rural : retour d'expérience, importance et limite de la participation du secteur privé et des autorités locales; participation de la population aux décisions et pour le suivi. Le financement et la gestion des systèmes d'électrification. <i>Jérôme LEVET</i>

Jeudi 22 juin : PPP électricité – Aspects pratiques

09h-10h30	La gestion des risques : analyser, évaluer et répartir les risques entre les partenaires <i>Denis LEVY</i>
10h30-11h	<i>Pause-café</i>
11h-12h30	Exécution du contrat <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le suivi et le contrôle de l'exploitation du service ➤ La fin du contrat <i>Denis LEVY</i>
12h30-14h	<i>Déjeuner</i>
14h-15h30	Partenariat public-privé et exécution du contrat : quelques enseignements de l'analyse économique <i>Freddy HUET</i>
15h30-16h	<i>Pause-café</i>
16h-17h	Comprendre les contrats d'achat d'électricité <i>Douglas LINER</i>
17h-17h30	Conclusion et évaluation de la formation <i>Denis LEVY</i>



Les pays membres de la COI ont des économies et des secteurs d'énergies hétérogènes. Ils sont très dépendants des combustibles fossiles, dont au moins 81% de l'énergie primaire est importée (pétrole et charbon). Les Comores et Madagascar importent 90 % de leur énergie commerciale, pour Maurice 52 % de produit pétrolier pour leur approvisionnement énergétique et 95% pour les Seychelles. Cela a de graves répercussions sur le coût de l'énergie (en particulier l'électricité), la balance de paiements, la situation financière des compagnies d'électricité et les budgets de l'État.

La combustion de ces énergies fossiles est, par ailleurs, reconnue comme le principal responsable du réchauffement climatique, dont l'impact est actuellement vécu par les pays membres de la COI. Ils sont donc vulnérables aux changements climatiques et aux chocs externes, comme l'augmentation des prix des combustibles importés, contraignant le développement économique, social et environnemental de la région.

Partant de ces constats et appuyé par les mouvements erratiques des prix du pétrole, un des grands enjeux de nos États est de permettre à chacun d'accéder à l'énergie dont il a besoin tout en respectant et préservant l'environnement. Le fait est que la région a un grand potentiel pour les énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Mais une approche régionale s'impose au vu de la situation hétérogène des secteurs d'énergies existantes dans les États membres.

Quelques initiatives, à différents niveaux, pour les énergies renouvelables ont déjà été menées dans les pays de la COI. Cependant, le secteur, dans quelques pays de la région, est encore marqué par un manque de sensibilisation sur les opportunités, un environnement d'affaires qui doit être amélioré, un déficit de capacité réglementaire, des compétences et des ressources limitées, une insuffisance de savoir-faire technique, de recherche et développement. Tous ces domaines méritent d'être harmonisés et développés.

La mise en commun de l'expertise et le développement des outils pour le transfert des savoir-faire et de la technologie dans ce domaine sont quelques-uns des principaux aspects de la valeur ajoutée régionale. Cela pourrait servir de stratégie de marketing pour la région de la COI afin d'attirer des investissements dans un secteur qui a un grand potentiel pour la croissance économique, l'emploi et la réduction de la pauvreté.

C'est dans ce contexte que la COI, avec l'appui de l'Union européenne dans le cadre du 10e Fonds européen de développement, met en œuvre jusqu'à juin 2019, un programme pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les pays bénéficiaires sont les Comores, la France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. D'un montant de 15 millions d'euros, financé par l'Union européenne, ce programme a une durée de 5 ans.

Commission de l'océan Indien
Blue Tower - 3ème étage - Rue de l'Institut
Ebène - Maurice

Tel : (+230)4026100 / Fax : (+230)4656798
Email : secretariat@coi-ioc.org
Site internet : www.commissionoceanindien.org



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 84 États et gouvernements dont 54 membres, 4 membres associés et 26 observateurs. Le rapport 2014 sur la langue française dans le monde établit à 274 millions le nombre de locuteurs du français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

58 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Nouvelle Calédonie • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

26 observateurs

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada-Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris (France)

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org



L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec.

À l'origine dénommé *Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF)*, l'IFDD est né en 1988 peu après le II^e Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient *l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie*. Et en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20, il prend la dénomination *Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)*.

Sa mission est de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable ;
- à l'accompagnement des acteurs de développement dans des initiatives relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement durable ;
- à la promotion de l'approche développement durable dans l'espace francophone ;
- au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social, notamment l'environnement et l'énergie, pour le développement durable.

L'action de l'IFDD s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie, au sein de la mission D «Développement durable, économie et solidarité » et de l'Objectif stratégique 7 « Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable ».

L'Institut est notamment chef de file des deux programmes suivants de la programmation 2015-2018 de l'OIF, mis en œuvre en partenariat avec d'autres unités de l'OIF :

- Accroître les capacités des pays ciblés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies régionales nationales et locales de développement durable, inclusives, participatives et axées sur les résultats, aux niveaux régional, national et local;
- Renforcer les capacités des acteurs francophones en vue d'une participation active aux négociations et décisions internationales sur l'économie, l'environnement et le développement durable, ainsi que leur mise en œuvre.

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

56, rue Saint-Pierre, 3^eme étage Québec (QC) G1K 4A1 CANADA

Téléphone : +1 418 692 5727

ifdd@francophonie.org ; www.ifdd.francophonie.org ou www.mediaterre.org